



Procès-Verbal **Commission Régionale des COUPES**

Réunion du Lundi 04 Août 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent : M. Jean-Pierre HERMEL

COUPES DE FRANCE 2025/2026

COUPE DE FRANCE MASCULINE

Nombre d'engagés : 913.

Information : Qualifiés au 7ème tour fédéral : 20 équipes. 1er tour le dimanche 24 août 2025 à 14 h 30.

Réunion de la commission des Coupes : le 20 Août 2025 à Tola Vologe.

Ordre du jour : Organisation Coupes Nationales Féminines et Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

Article 10 : Pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T7 ou T7 Syn avec éclairage E7 minimum.

MODIFICATIONS : Lieu – Date – Horaire

Les clubs peuvent modifier la date, l'horaire, le lieu pour ce 1^{er} tour de la Coupe de France jusqu'au jeudi 14 août 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

ATTENTION : Obligation d'utiliser la FMI.

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININE 2025/2026

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe de France Féminine.

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2025 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

Information : Qualifiés au 1^{ème} tour fédéral : 9 équipes. **1^{er} tour le dimanche 07 septembre 2025.**

ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025/2026

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2025 (dernier délai).

Droits d'engagement : 26 Euros.

ENGAGEMENTS COUPE NATIONALE FUTSAL – Trophée Michel Muffat-Joly 2025/2026

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel Muffat-Joly.

► Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 10 septembre 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 10 Septembre 2025 (dernier délai).
Droits d'engagement : 10 Euros

NOUVEAU : ENGAGEMENTS COUPE NIKE FEMININE U18 F 2025/2026

► Pour les clubs, vous devez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 août 2025 (dernier délai).
Droits d'engagement : 10 Euros

MODIFICATIONS : LIEU, DATE ET HORAIRE : 1^{er} tour

Coupe de France :

- Rencontres 153, 114, 325, 90, 85 : lire le samedi à 20 heures.
- Rencontre 110 : inversion à Pont la Roche.
- Rencontre 327 : inversion à Valleiry.

Courrier reçu :

- **FC PAULHAGUETOIS** : Noté. Club non engagé.

Le président de la commission,

Pierre LONGERE

Le secrétaire de séance,

Jean Pierre HERMEL